Budget de campagne (art. 25 al. 3 LEDP)

Date de la remise du budget :	22.08.2023
Date du scrutin :	24.09.2023

Nom de l'organisation politique	Comité référendaire du Conseil Communal de Blonay-St-Légier
Scrutin concerné	"Acceptez-vous la décision du Conseil communal de Blonay-Saint-Légier du 2 mai 2023 d'adopter le Plan d'affectation En Praz Grisoud et son règlement?

Dépenses	CHF	Recettes	CHF
Communication, dont :		Dons et libéralités	2'070
-Site internet	250	Contributions d'autres formations politiques ou organismes (p. ex : prêt, mise à diposition de salariés)	
-Réseaux sociaux	250	Autres produits divers (manifestations, refacturation à des tiers, etc.)	
-Publications (médias, journaux)	3'000		
Matériel de campagne (Flyers, affiches, produits dérivés)	3'000		
Manifestation et évènements			
Remboursement frais, débours (bénévoles)	500		
Aides financières à d'autres formations politiques ou organismes			
Frais d'initiatives ou de referendums (récolte de signatures)			
Bénéfice de campagne		**Perte de campagne**	4'930
TOTAL	**7'000**	**TOTAL**	**7'000**